CCKB Communauté des communes du Kreiz-Breizh Kumuniezh kumunioù

Juillet 2017
N°29

Poubelles la vie MAG

Mon jardin au naturel
7 conseils pour économiser l'eau au jardin

Dans ce numéro

L'info
Meubles récupérés, matériaux recyclés

Le tri au quotidien
À l'apéro !

Le dossier
Le recyclage côté piles

Magazine semestriel de réduction et de gestion des déchets de la CCKB

Parole d'élu

La préservation de l'environnement, en général, le tri et le recyclage des déchets, en particulier, répondent à des volontés gouvernementales.

Elle repose aussi sur des pratiques individuelles. C'est sur celles-ci, leur diversité, leur originalité et aussi, plus inattendu, le plaisir qu'elles peuvent apporter, que ce Poubelles La Vie souhaite attirer l'attention.

De l'usage parcimonieux de l'eau au jardin, au tri de vos déchets d'apéro en passant par la création d'un vide-poches à base d'une cannette ou à la confection de pain perdu… Ces petits gestes, à la portée de tous, contribuent au mieux-être collectif tout en se distrayant.

Bon été sans déchet !

Joël Chevalier,
Président de la commission Déchets Environnement Agriculture à la CCKB

En 2016 :

Nous avons déjà collecté 213 tonnes de déchets d'ameublement via la filière éco-mobilier sur Rostrenen, ce qui représente 213 tonnes en moins d'encombrants.

CCKB Communauté des communes du Kreiz-Breizh
Kumuniezh kumunioù

Cité administrative
6, rue Joseph Pennec 22110 Rostrenen
Tél. : 02 96 29 18 18
www.kreiz-breizh.fr
e.vidament@cckb.fr

Directeur de publication : Jean-Yves Philippe - Tirage : 9700 ex.
Textes : eTrema, conception et photos : Périgraphe

Déchèterie de Saint-Nicolas-du-Pélem

L'info

éco-mobilier
COLLECTER · TRIER · RECYCLER

Meubles récupérés, matériaux recyclés

C'était déjà le cas à Rostrenen, ça l'est maintenant à Saint-Nicolas-du-Pélem. Nos deux déchèteries disposent d'une benne «mobilier» où déposer ses vieux meubles. Et donc leur permettre de reprendre vie.

- **Par qui ?** La filière a été mise en place grâce à un partenariat entre la CCKB et Éco-mobilier. Cet organisme créé par les fabricants et distributeurs de meubles organise la collecte et le recyclage.
- **Avantage :** ce n'est plus le citoyen qui paie, mais le consommateur via une écotaxe sur les meubles neufs.
- **Pourquoi ?** Les meubles mis au rebut représentent 26 kg par habitant chaque année. Avant la mise en place du recyclage, il fallait les enfouir.
  À raison de 110 euros la tonne traitée et de 18 949 habitants sur la CCKB, faites le calcul !
- **Quel mobilier ?** Tout le mobilier hors d'usage : placards, chaises, canapés, lits, matelas, meubles de cuisine et de jardin… Quelle que soit la matière : bois, plastique, métal…

  À noter que le mobilier en bon état (sauf matelas) est à déposer dans le conteneur de la ressourcerie Ti Récup'.
- **Que devient-il ?** Le mobilier est trié par matière pour être recyclé : la mousse des matelas est transformée en panneaux isolants ou tatamis de judo, le bois en panneaux de particules, le plastique en granulés pour fabriquer des tuyaux…

L'info pour les pros.

L'éco-organisme Valdelia assure gratuitement la collecte du mobilier usagé des professionnels : contact@valdelia.org.

Le tri au quotidien

À l'apéro !

Sacs jaunes de tri sélectif

Tous les emballages vides : sachets, boîtes et pots en plastique, boîtes en métal, gobelets, canettes, verrines.

N'emboîtez pas les emballages, au contraire, séparez-les.

Sac ordures ménagères

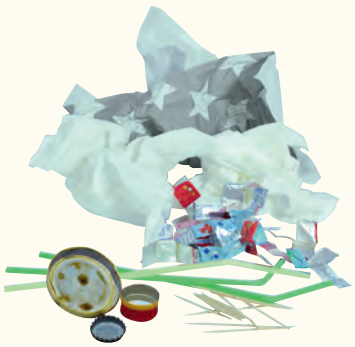

Papiers souillés (serviettes, sopalin, nappes).
Petits objets (bouchons, pailles, cure-dents).
Petits emballages type apéricubes.
Restes de nourriture (ou mieux, au compost).

Verre

Tous les emballages en verre : bouteilles, pots, flacons, bocaux.

Attention : pas de vaisselle cassée, même en verre.

L'astuce

Faites des bâtons de légumes et quelques sauces épicées. C'est plus original, meilleur pour la ligne, moins cher. Et, sauf quelques épluchures au compost, c'est zéro déchet !

Un doute, une question ?
02 96 29 18 18

le dossier

Le recyclage côté piles

Portable, console, perceuse, veilleuse, télécommande, les piles et batteries sont partout. En moyenne un foyer en possède 75. Or elles contiennent des métaux lourds qui en font les déchets les plus polluants de notre consommation courante.
Alors pensons à les économiser, les recycler ou, mieux, à s'en passer.

Les piles contiennent des substances rares et dangereuses telles que le mercure, le nickel, ou le lithium. Ces métaux sont toxiques pour nous et notre environnement. Une seule pile bouton jetée dans la nature polluera, par le mercure qu'elle contient, 1 m3 de terre et 1000 m3 d'eau pendant 50 ans (source ADEME). Au final, ces produits passent dans la chaîne alimentaire, donc dans notre nourriture. Une autre mauvaise solution consisterait à jeter les piles dans les ordures ménagères (sac noir) qui sont incinérées à Carhaix. Car l'incinérateur n'étant pas prévu pour cela, il y a risque de contamination par les fumées. Alors prenons le réflexe, recyclons nos piles !

Comment recycler les piles ?

Pour éviter les pollutions et recycler les matériaux rares qu'elles contiennent, les piles et batteries hors d'usage doivent être déposées dans un des multiples points de collecte existants : déchèteries, grandes surfaces, commerçants, et dans certains lieux publics équipés de bornes de collecte.
En pratique, chez soi, on peut transformer une bouteille d'eau vide en collecteur pour faciliter le stockage des piles et accumulateurs.

Mais il faut savoir que la CCKB met deux types de boîtes à disposition :
• Pour les particuliers, ce sont des petites boîtes de stockage de piles.
• Pour les structures publiques, entreprises ou associations, ce sont des boîtes de collecte rigide qui sont mises à disposition. Les mairies, l'Association Hospitalière de Bretagne, la ludothèque, les centres de loisirs et la crèche ont été équipés de cette façon.

À noter que les grandes surfaces du territoire disposent également des bacs de collecte pour les piles et batteries.

Particulier ou professionnel vous souhaitez disposer de boîte, contactez Elisa Vidament, e.vidament@cckb.fr, 06 76 76 18 86.

PARTICULIERS

Boîte à piles gratuite, à disposition en déchèterie ou sur simple demande à la CCKB

Points de collecte

Vous pouvez déposer vos piles : dans les déchèteries et toutes les mairies du territoire, grâce à ces boîtes de collecte.

Deux alternatives aux piles jetables

Préférons les objets mécaniques ou branchés sur secteur, sans pile ni batterie. Par exemple, évitons les jouets à pile qui, quoique séduisants au premier abord, finissent par être oubliés une fois les piles usées.

Optons pour les piles rechargeables. Leur durée de vie est très largement supérieure à celle des piles jetables. Elles se rechargent jusqu'à 1000 fois ! Selon une étude réalisée pour l'ADEME, leur impact sur l'environnement est 32 fois moindre.

Incroyable mais vrai !

Il suffit de recharger 4 fois ses piles rechargeables pour amortir leurs achats ainsi que celui du chargeur. (à qualité équivalente).

L'idée à adopter

Échange canette contre vide-poches

Le matériel : une canette vide, un cutter, des ciseaux. Et des gants de bricolage.

1. Découpez la partie supérieure de la canette. Pour cela, pratiquez une incision sous le plateau supérieur avec le cutter. Insérez la pointe de la paire de ciseaux et découpez le plateau.

2. Avec la paire de ciseaux, découpez des bandes de 2 cm de large sur 8 cm environ. Le nombre de bandes doit être pair.

3. Ouvrez les bandes découpées, vous obtenez une sorte de fleur.

4. Rabattez la première bande découpée au plus près de la partie incurvée de la canette et sur les deux bandes suivantes.

5. Poursuivez en tournant toujours dans le même sens : prenez la 4e bande et rabattez-la sur les deux bandes suivantes. Et ainsi de suite…

Vous avez réalisé un vide-poches étoilé très économique.

7 conseils pour économiser l'eau

L'eau est une ressource vitale. Au jardin l'économiser c'est du bon sens, car synonyme d'une économie d'argent et de temps. Et c'est aussi un des principes du jardinage au naturel. Chaque geste compte, alors voici quelques conseils pour limiter la consommation d'eau potable au potager.

Récupération des eaux de pluie.

Investir dans une ou plusieurs cuves ou récupérez des tonneaux, et les utiliser pour stocker l'eau. Il existe des adaptateurs pour récupérer l'eau de pluie directement sur les descentes de gouttière.

Adaptation de l'arrosage selon la nature du terrain.

Un sol sableux nécessite un arrosage plus fréquent et court dans la durée, par contre un sol argileux nécessite des arrosages plus longs et espacés dans le temps.

Paillage pour éviter l'évaporation.

Le paillage a de multiples avantages : il régule la température du sol et protège des intempéries, il favorise le développement des micro-organismes qui permettent à la terre de rester souple et humide, il favorise la pénétration de l'eau dans le sol, il empêche la pousse des mauvaises herbes.

Choix de plantes adaptées au climat et au sol.

Les variétés anciennes et locales de légumes ou d'arbres fruitiers sont moins sensibles aux aléas car adaptées à notre terroir.

Amélioration du sol en apportant du compost.

L'humus qu'il contient améliore la capacité du sol à stocker l'eau puis à la restituer aux racines.

Création des petits réservoirs individuels

en recyclant des bouteilles en plastique. Perforez le bouchon et placez la bouteille d'eau tête en bas au pied de la plante. L'eau sera consommée progressivement.

au jardin

Arrosage au pied plutôt qu'en aspersion.

L'arrosoir reste le meilleur outil pour arroser avec précision. On peut même créer une petite cuve aux pieds des cultures pour éviter que l'eau ne s'étale. Certains légumes apprécient que l'on mouille leur feuillage (salades, choux), rafraichissez-les à l'aide de la pomme de l'arrosoir.

Un binage vaut deux arrosages, vrai ou faux ?

Ce fameux adage, bien que tenace ne doit pas être pris au pied de la lettre. Il est vrai que le binage permet d'aérer le sol en surface et d'éliminer le maximum d'herbes sauvages. Il favorise donc une réduction des arrosages et une meilleure pénétration des eaux et. Sauf que…, s'il y a besoin de briser la croûte superficielle du sol, c'est déjà qu'un oubli a été commis. Car cette croûte ne se forme que sur un sol nu, ou trop souvent travaillé. De plus en cas de fortes pluies, il y a grand risque de lessivage.
Binage combiné à paillage, voilà la solution. Pour optimiser les apports d'eau, il faut ameublir la terre en binant en surface puis la couvrir avec un paillage organique : paille, tontes sèches, feuilles mortes…

L'arrêté préfectoral des Côtes d'Armor du 11 mai 2017 actuellement en vigueur jusqu'au 31/12/2017 réglemente les usages de l'eau en vue de la préservation de la ressource en eau. Il est notamment interdit d'arroser son jardin floral ou potager entre 10h et 18h.
Retenez bien cette info : il est autoriser d'arroser uniquement après 18h le soir et avant 10h le matin.

À tester : le goutte-à-goutte solaire

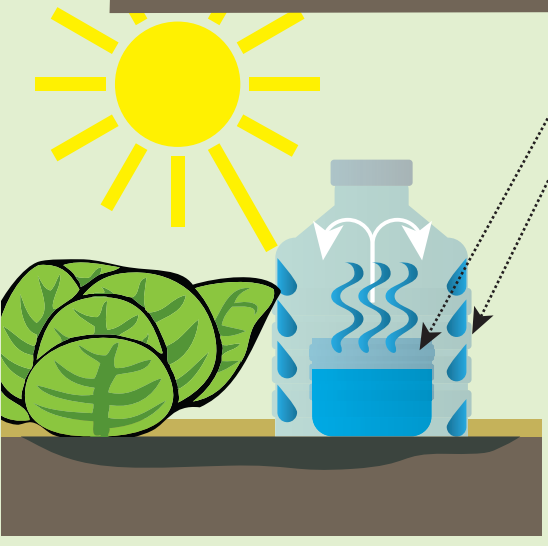

Ce système de micro-irrigation solaire au goutte-à-goutte allie astucieusement recyclage, réduction du gaspillage et conservation de l'eau.

- Une bouteille plastique de 1,5 litre que l'on coupe à mi-hauteur sert de réservoir d'eau.
- Une autre bouteille plastique de 5 litres dont on a conservé le bouchon et coupé le fond sert de cloche par-dessus le réservoir.
- Le tout est placé au pied de la plante à irriguer et entouré de paillage.
- Sous l'action du soleil, l'eau s'évapore du réservoir et se condense sur la cloche pour retomber au pied de la plante.

Allez, vous essayez et vous nous dites si ça marche.

Le pain perdu
pour 4 personnes

Préparation
1. Fouetter les œufs avec le sucre et le lait.
2. Y tremper les tranches de pain.

Cuisson, deux solutions
• À la poêle. Cuire dans du beurre en faisant dorer de chaque côté.
• Au four. Beurrer légèrement un plat à gratin, y répartir les tranches, verser le reste du mélange (ajouter du sucre si envie), laisser cuire à 180°C (thermostat 6) jusqu'à ce que les tranches soient dorées.

Rien ne se perd, tout se transforme.

Difficulté :
Coût :

Ingrédients
- **25 cl de lait**
- **3 œufs**
- **75 g de sucre de canne**
- **6 tranches épaisses de pain sec**

Temps :
- **Préparation : 15 min**
- **Cuisson : 15 min**

Vos questions

Où jeter mes paquets de cigarettes* et mes briquets vides ? demande Stéphanie de Plounévez-Quintin ?

Réponse d'Élisa de la CCKB :
«C'est parmi les erreurs de tri les plus fréquentes. Briquet, paquet de cigarette, paquet de feuilles et mégots ne sont pas recyclés. Ils sont à jeter avec les ordures ménagères.
Par contre, le pot de tabac vide va dans le sac jaune, et la cigarette électronique doit être déposée en déchèterie.»

Sac ordures ménagères

Adressez vos questions ou réflexions par mail à e.vidament@cckb.fr ou par courrier au service Déchets de la CCKB.

*Fumer nuit gravement à votre santé et à celle de votre entourage.
Pour arrêter de fumer : www.tabac-info-service.fr ou 3989 (appel non surtaxé)